

N° 06

Séance du 28 juin 2022

OBJET :

**LOCATION DE
BENNES,
CONTENANTS,
TRANSFERT ET
TRAITEMENT DES
DECHETS
COLLECTÉS SUR
LES DECHETERIES**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 28 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Michelle JOURJON par Christian LYONNET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Jean-Baptiste CHOSSY à Alain LAURENDON, Géraldine DERGELET à Cindy GIARDINA, Serge DERORY à Jean Maxence DEMONCHY, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON à Olivier JOLY, Jean-Claude GARDE à Alban FONTENILLE, Jean Marc GRANGE à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Martine GRIVILLERS à Gérard VERNET, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Gilbert

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220628-20220628_CC_D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022



LORENZI à Pascale PELOUX, Frédéric MILLET à Delphine IMBERT, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents excusés : Patrick LEDIEU, Gérard PEYCELON, Christophe POCHON

Secrétaire de séance : CHAUT Pierre-François

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	107
Nombre de membres suppléés	9
Nombre de pouvoirs :	18
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière de gestion des déchets.

Considérant le besoin de louer des bennes, contenant, transfert et traitement des déchets collectés sur les déchèteries d'Arthun, Estivareilles, Saint-Just Saint-Rambert, Savigneux et Sury-le-Comtal ainsi que dans les centres techniques municipaux de Boën-sur-Lignon, Montbrison, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Marcellin-en-Forez et Sury-le-Comtal. Une consultation en groupement de commande a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Les critères de jugement des offres sont le prix des prestations (45 %), la valeur technique (35 %) et les performances en matière de protection de l'environnement (20 %) pour les 5 premiers lots ; et le prix des prestations (45 %), la valeur technique (45 %) et les performances en matière de protection de l'environnement (10 %) pour le lot 6.

La durée du marché est de 4 ans à compter du 1^{er} octobre 2022.

Les prestations sont réparties en six lots définis ci-après :

N° lot	Montant minimum Durée totale	Montant maximum Durée totale	Attributaires	Montant du DQE
01 – Location de bennes, transfert, traitement et rachat des déchets de Ferraille, Batteries, Cartons, et du bois collecté sur les 5 déchèteries	1 000 000 € HT	2 000 000 € HT	SERMACO (La Ricamarie – 42)	1 818 468 € HT
02 – Location de bennes, transfert et traitement de déchets « encombrants » et de l'amiante lié collectés sur les 5 déchèteries et location de bennes, transfert et traitement des « déchets d'activités économiques » collectés sur les centres techniques municipaux des communes de Boën sur Lignon, Montbrison, Saint Just Saint Rambert, Saint Marcellin en Forez et Sury le Comtal	3 500 000 € HT	8 000 000 € HT	Offre déclarée inacceptable. Application de l'article R2124-3 6° du Code de la commande publique permettant de relancer ce lot en procédure avec négociation. L'attribution de ce lot sera représentée lors du conseil communautaire du 13/09/2022.	
03 – Locations de bennes / contenants, transfert et traitement des déchets diffus spécifiques collectés sur les 5 déchèteries	300 000 € HT	700 000 € HT	SARPI (La Talaudière – 42)	574 273.74 € HT
04 – Location de bennes, transfert et traitement des déchets verts collectés sur les déchèteries de Sury-le-Comtal, Saint-Just Saint-Rambert et Arthun (pas de traitement)	650 000 € HT	1 100 000 € HT	SERMACO (La Ricamarie – 42)	876 563 € HT
05 – Location de bennes, transfert et traitement des déchets inertes et de plâtre collectés sur les 5 déchèteries	500 000 € HT	1 000 000 € HT	SERMACO (La Ricamarie – 42)	843 701.42 € HT
06 – Compactage des bennes Bois, Ferraille, Déchets Verts et Encombrants des déchèteries de Sury-le-Comtal, Saint-Just Saint-Rambert et Arthun	300 000 € HT	700 000 € HT	SERMACO (La Ricamarie – 42)	546 542.40 € HT

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 14 juin 2022.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le président à signer ces marchés avec les sociétés mieux-disantes et pour les montants indiqués ;
- d'autoriser le président à signer toute modification de contrat éventuelle dans la mesure où elle n'impacte pas le montant des marchés.

Après en avoir délibéré par 124 voix pour et 1 abstention, le conseil communautaire :

- Autorise le président à signer ces marchés avec les sociétés mieux-disantes et pour les montants indiqués ;
- Autorise le président à signer toute modification de contrat éventuelle dans la mesure où elle n'impacte pas le montant des marchés.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 28 juin 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*